

LES 1ères ASSISES ACADEMIQUES DE L'ILLETTRISME

14 décembre 2010

*PRESENTATION DU PLAN REGIONAL POUR
L'ACCES AUX COMPETENCES DE BASE
EN ALSACE
2009 - 2011*



DIRECCTE ALSACE

Brigitte MATHIS, adjointe au chef de Pôle 3E

Le plan régional pour l'accès aux compétences de base en Alsace

*Les données Alsace de l'enquête « Information Vie
Quotidienne de l'INSEE» 2008*

- **146 700** personnes sont en difficulté importante face à l'écrit
- Parmi elles, **99 400** personnes ont été scolarisées en France
- **47 300** n'ont pas été scolarisées ou l'ont été hors de France
- **10% des 18-65 ans** relèvent de la lutte contre l'illettrisme
- Ils sont **15% d'hommes** et **11% de femmes**
- **57% des actifs** en situation d'illettrisme sont en emploi
- **26% des allocataires du RMI** sont en situation d'illettrisme

Le plan régional pour l'accès aux compétences de base en Alsace

La définition des compétences de base ou « compétences clés »

- En 2006, dans ses recommandations « pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, **le Parlement européen** entérine l'utilisation du terme « **compétences clés** ».
- Il s'agit de l'ensemble **des compétences « nécessaires à l'épanouissement personnel, la citoyenneté active, la cohésion sociale et l'employabilité dans une société fondée sur la connaissance »**
(Cadre de référence, compétences clés, Conseil de l'Europe, 2006)
- Elles sont réparties en **8 compétences** : langue maternelle, langues étrangères, mathématiques, sciences et technologie, compétences numériques, apprendre à apprendre, compétences sociales et civiques, esprit d'initiatives et d'entreprise, sensibilité et expression culturelle.

Le plan régional pour l'accès aux compétences de base en Alsace

Les signataires du plan en région (1)*

- **L'Education Nationale (Rectorat) : prévention de l'illettrisme et définition d'un socle commun de connaissances et de compétences**
- **La DIRECCTE (ministère en charge de l'emploi) : financement de formation d'acquisitions de compétences clés pour les demandeurs d'emploi favorisant une meilleure insertion professionnelle, développement des compétences des salariés d'entreprises (EDEC), financement du centre régional de ressources sur l'illettrisme et professionnalisation des acteurs de l'insertion**
- **La DRAAF (agriculture) : prévention du décrochage scolaire et apprentissage des savoirs fondamentaux en formation initiale et en apprentissage**

*Le Préfet de Région est le signataire pour l'ensemble des services de l'État, hors académiques

Le plan régional pour l'accès aux compétences de base en Alsace

Les signataires du plan en région (2)

- **La DISP (services pénitentiaires et unité pédagogique régional de Strasbourg)** : préparation à la **réinsertion professionnelle** des détenus avec l'engagement que plus de **30% d'entre eux** puissent bénéficier d'une **formation générale**
- **La DRJSCS (affaires sanitaires et sociales)** : accompagnement des parents qui rencontrent des difficultés dans leur rôle éducatif
- **L'OFII (Office Français de l'immigration et de l'intégration)** : encourager l'engagement des migrants dans leurs premiers pas vers une meilleure intégration linguistique

Le plan régional pour l'accès aux compétences de base en Alsace

Les signataires du plan en région (3)

- **La Région Alsace** : Compétente en matière de formation professionnelle, la Région est **le partenaire primordial de développement des compétences de base** avec **plus de 600 personnes** qui bénéficient chaque année de **formations spécifiques** visant leur insertion professionnelle ou leur poursuite en parcours qualifiant, **des parcours intégrés** (chantiers écoles, ateliers permanents de savoirs de base), des accords cadres avec les OPCA
- **Le Conseil général du Bas-Rhin** : la politique en faveur de **la jeunesse, priorité du Département** s'est traduite par **l'adoption de l'engagement départemental pour la jeunesse** (décembre 2007). **La réussite éducative** en est un outil déterminant
- **Autres opérateurs publics* importants** : **Rôle prépondérant de Pôle emploi** et des **missions locales** pour **l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi**, ainsi que des collectivités locales ou intercommunales, la **CUS notamment et l'Acisé**

* non signataires

Le plan régional pour l'accès aux compétences de base Alsace

Ses objectifs et axes (1)

- Il s'agit du **2^{ème} plan régional de lutte contre l'illettrisme** en Alsace qui succède au plan 2005 – 2007
- Il s'articule autour de **2 objectifs transversaux** :
 - Rendre **claires et lisibles** les actions conduites par les services de l'Etat en région
 - Assurer **la coopération entre les services de l'Etat en région** et au-delà, **avec les partenaires régionaux**, au premier rang desquels **la Région Alsace et les collectivités territoriales**

Le plan régional pour l'accès aux compétences de base Alsace

Ses objectifs et axes (2)

- **et 4 axes stratégiques :**
 - **Structurer** les politiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme,
 - **Communiquer et sensibiliser** sur le phénomène de l'illettrisme,
 - **Repérer, positionner et orienter** les personnes en situation d'illettrisme,
 - **Développer l'accès territorialisé de tous aux savoirs de base tout au long de la vie** en veillant à la diversité de l'offre de formation et au développement des professionnels et des bénévoles.

Le plan régional pour l'accès aux compétences de base en Alsace

Sa structuration (1)

La mise en œuvre du plan :

Piloter, coordonner, animer, communiquer

- **1^{er} axe stratégique** : Améliorer le niveau de maîtrise des compétences de base à l'issue de la formation initiale (14 actions)
- **2^{ème} axe stratégique** : Optimiser les parcours de formation et contribuer au développement économique (12 actions)

26 actions en constituent la déclinaison opérationnelle

Le plan régional pour l'accès aux compétences de base en Alsace

Le plan en actions (1)

- **Axe a : Prévention de l'illettrisme**
 - Action 5 : Evaluation du socle commun des connaissances
 - Action 7 : formation d'enseignants pour élèves dyslexiques*
 - Action 10 : prise en charge des élèves nouvellement arrivés en France*

* Action présentée le 14.12.10 lors des assises académiques

Le plan régional pour l'accès aux compétences de base en Alsace

Le plan en actions (2)

- **Action 11** : CFA Roosevelt de Mulhouse : cursus sur 3 ans pour les apprentis en difficulté*
- **Action 12** : Groupes de remédiation en CFA agricoles d'Obernai et de Rouffach*
- **Action 13** : sensibilisation des personnes ressources Education Nationale aux tests Journées de Défense Citoyenne (JDC)*

* Action présentée le 14.12.10 lors des assises académiques

Le plan régional pour l'accès aux compétences de base en Alsace

Le plan en actions (3)

- **Axe b : Formation continue**

- **Action 15** : Sensibilisation – formation des conseillers Pôle Emploi au repérage des situations d'illettrisme*
- **Action 18** : Création d'un centre de ressources ouvert en permanence aux stagiaires AFPA avec des formateurs « compétences clés » intervenant en appui des formateurs « métiers »
- **Action 20** : Articulation des actions du plan avec le 2ème Plan Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI)

* Action présentée le 14.12.10 lors des assises académiques

Le plan régional pour l'accès aux compétences de base en Alsace

Le plan en actions (4)

- **Axe b : Formation continue**

- **Action 21** : Professionnalisation des formateurs ou encadrants sur l'ingénierie de formation et la pédagogie des savoirs de base en milieu de travail
- **Action 22** : expérimentation d'une action de formation aux savoirs de base en milieu de travail dans une entreprise de sous-traitance automobile (68)
- **Action 23** : dispositif « Tremplins » pour communiquer et favoriser la formation des salariés aux savoirs de base au moyen du DIF (Droit Individuel de Formation) en s'appuyant sur le réseau des APP (Ateliers de Pédagogie Personnalisée)